

Commission cantonale des bourses et prêts d'études

La commission des bourses et des prêts d'études est composée de 9 membres nommés par le Conseil d'Etat. Il est tenu compte dans la composition d'une représentation des genres, des régions et des divers milieux intéressés. Le chef de service et le chef de la section sont membres de la Commission avec voix consultative.

Les membres pour la période législative 2022-2025 sont les suivants :

▪ Monsieur Julien Dubuis	Président
▪ Madame Véronique Chervaz	Membre
▪ Madame Frédérique Guimdo	Membre
▪ Madame Caroline Kreuzer-Pfammatter	Membre
▪ Madame Anne Luyet	Membre
▪ Madame Sabine Rey	Membre
▪ Monsieur Sandro Steiner	Membre
▪ Monsieur Arsène Duc	Membre consultatif
▪ Monsieur Gérald Pralong	Membre consultatif

Les membres de la Commission sont tenus par le secret de fonction.

La Commission a notamment les attributions suivantes:

- préavisier les réclamations;
- donner son avis sur les projets de loi et d'ordonnance relatifs aux bourses et prêts d'études, sur toute question de portée générale en la matière ou cas particulier dont le Département ou le service la saisit;
- formuler des propositions sur les mesures à prendre dans le domaine des bourses et prêts d'études;
- préavisier les reconnaissances de formation non prévues par la loi.

Le secrétariat de la Commission est assuré par le Service administratif et des affaires juridiques de la formation via la Section des bourses et prêts d'études.